



DELIBERATION

Conseil d'Administration Centre Communal Action Sociale de

Séance du 18/03/2024

NOMBRE DE MEMBRES	L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit mars, à dix-huit heures trente, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LAFAGE Stéphane.
En exercice : 13	Etaient présents : Mme DEVISE Liliane, M. DOHA Médard, M. DOREE Philippe, Mme FOUREL Huguette, Mme HEBRARD Magali, Mme JUGE Olga, M. LAFAGE Stéphane, M. LAFUMAT René, Mme PORTE COURTIAL Nathalie, M. THEBAULT Pierre
Présents : 10	
Nombre de suffrages : 13	
<u>Date de convocation</u> 12/03/2024	Procuration(s) : Mme BEAUD Carole donne pouvoir à Mme JUGE Olga, M. COURBIS Joël donne pouvoir à Mme HEBRARD Magali, Mme SERRETTE Martine donne pouvoir à Mme DEVISE Liliane
<u>Date d'affichage</u> 12/03/2024	Etai(ent) absent(s) :
<u>VOTE :</u> Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0	Etai(ent) excusé(s) : Mme BEAUD Carole, M. COURBIS Joël, Mme SERRETTE Martine

Numéro interne de l'acte : 2024-07

Objet : ACCEPTATION D'UN DON AU CCAS - camion outillage

Madame la Vice-Présidente informe les membres du Conseil d'administration que l'entreprise OUTILLAGE DE SAINT ETIENNE souhaite faire un don de 15€ au Centre Communal d'Action Sociale de CORNAS.

Elle propose d'accepter cette somme.

Le Conseil d'administration,
Madame la vice-Présidente entendue,
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité,

Article 1 : d'accepter le don de 15€.

Article 2 : d'inscrire ces crédits au budget.

Pour extrait certifié conforme.
Fait à CORNAS
Le Président, M. LAFAGE Stéphane

